

aussi donation à Artaud de Roussillon de tout ce qu'il pouvait posséder ou prétendre à Châtillon d'Azergues, à Bagnols, à Saint-Forgeux, à Saint-Romain de Popey, à Ancy, à Fleurieux, à Brullioles, ainsi que de la garde de Dorieux, et cela, ajoute l'acte, en considération des bons services qu'Artaud avait rendus au donateur (1).

Gilet d'Oingt mourut jeune et sans laisser de postérité, de même que son frère Guichard. Mais Artaud, qui n'avait reçu ces divers fiefs que pour mieux assurer la protection qu'il avait accordée à ses jeunes parents, ne prit jamais possession de Châtillon d'Azergues, ni le titre de seigneur de cette terre, et il se souvint, en loyal chevalier, de restituer le dépôt qui lui avait été confié, quand les enfants d'Etienne d'Oingt furent en état de se protéger eux-mêmes. Châtillon d'Azergues, avec les terres de Bagnols, de Saint-Forgeux et de Saint-Romain de Popey, dont la veuve d'Etienne d'Oingt avait l'usufruit, formaient la dot de deux de ses filles : Marguerite et Eléonore. Au mois de décembre 1288, l'une et l'autre furent fiancées, l'aînée, Marguerite, à Guy d'Albon, et Eléonore à Guillaume d'Albon, tous deux fils d'André d'Albon, chevalier, seigneur de Curis et coseigneur de Châtillon d'Azergues. Désormais la tutelle d'Artaud de Roussillon devenait sans objet. Aussi, dans un acte du 28 décembre 1288, s'empressa-t-il de renoncer, en considération de ce mariage, à la donation qui lui avait été faite. Toutefois, il se réservait de reprendre les biens cédés, au cas où Marguerite et Eléonore ne laisseraient pas d'enfants, en se chargeant d'exécuter leurs dispositions testamentaires qui s'élevaient pour chacune d'elles à la somme de 200 livres viennoises.

Cet abandon fait, les deux futures, par un autre acte du même jour, déclarèrent apporter en dot à Guy et à Guillaume d'Albon les terres et seigneuries de Châtillon

(1) Huillard-Bréholles. Inventaire des titres de la maison de Bourbon. N° 777.